

Le Maroc disposé à renforcer la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 26-03-2012 01:20:49

Le Maroc est disposé à renforcer la coopération Sud-Sud, en mettant son réseau d'agences urbaines à la disposition des pays africains, pour contribuer à jeter les bases d'une coopération fructueuse dans le domaine de la planification territoriale et de la politique de la ville, a affirmé, vendredi soir à Nairobi, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville, M. Nabil Benabdallah.

Le Royaume a accumulé des acquis indéniables, un savoir-faire développé et une expérience en matière de lutte contre l'habitat insalubre, qui ont été reconnus sur le plan international, à travers le Prix des meilleurs pratiques qui lui a été décerné par ONU Habitat en octobre 2010, a déclaré M. Benabdallah lors de la 4ème Session de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain (AMCHUD).

Pour concrétiser cette volonté de partage et d'échange d'expériences, a-t-il dit, le Maroc va d'accueillir, vers la fin de cette année ou au début de 2013, une conférence internationale sur l'évaluation des politiques réussies d'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées. La Conférence regroupera, notamment, les 20 pays les plus performants dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'habitat et de résorption des bidonvilles pour les plus pauvres.

Il s'agit d'un échange sur les meilleures politiques nationales pour atteindre les objectifs de la Cible 11 des Objectifs du Millénaire pour le Développement, à savoir réduire de moitié, d'ici à 2020, la population vivant dans des conditions d'habitat insalubre.

L'expérience marocaine se trouve confortée par une stratégie qui tend à garantir un accès équitable au sol et au logement pour l'ensemble des citoyens, résorber l'habitat insalubre, assurer un accès équitable à l'eau potable, à l'assainissement, à la santé, à la scolarité et au transport et promouvoir un urbanisme durable (plan vert, éco-quartiers, efficacité énergétique dans le bâtiment), a expliqué le ministre.

Cette stratégie repose sur cinq principaux axes à savoir la politique d'aménagement du territoire, la lutte contre l'habitat insalubre, la promotion de l'habitat social, l'accompagnement social et les grands projets urbains.

La politique d'aménagement du territoire, a indiqué M. Benabdallah, consiste à assurer une répartition équilibrée de la population, des activités et des ressources sur l'ensemble du territoire avec un accès équitable aux services publics et aux équipements de base.

Cela se traduit par l'articulation dans l'aménagement du territoire de deux principes à savoir la citoyenneté et l'efficacité économique, a-t-il souligné, précisant qu'en matière territoriale, la

citoyenneté renvoie à l'égalité de traitement des citoyens par les pouvoirs publics, quelle que soit leur localisation avec la fourniture des services de base dans l'ensemble du territoire national (santé, éducation, communications, eau potable et électricité).

L'efficacité économique, quant à elle, se traduit spatialement par l'efficacité territoriale globale des grands services publics et des réseaux nationaux de transport, de communication et d'énergie.

=====

Il a évoqué à ce propos le Programme de mise à niveau urbaine dont la principale finalité est de généraliser l'accès aux équipements de base et d'améliorer le cadre bâti et la qualité des espaces urbains dans les villes, à travers un certain nombre d'actions. Il s'agit de la restructuration et de l'équipement en infrastructures de base des quartiers sous-équipés et des zones d'activités, la réhabilitation des tissus anciens par l'aménagement des espaces publics et la construction d'unités de logement des familles sinistrées ou évacuées des habitations menaçant ruine.

Pour ce qui est de la promotion de l'habitat social, le ministre a indiqué que l'objectif est de réduire de 50 pc le déficit de 850.000 à 420.000 unités et de mettre sur le marché une offre diversifiée pour répondre aux besoins en habitat des catégories sociales à revenu faible et moyen.

L'un des principaux axes et non des moindres est la mise en œuvre des grands projets urbains avec en tête la politique des villes nouvelles. L'objectif étant d'opérer une répartition équilibrée du réseau urbain à l'échelle du territoire national et d'accroître l'offre en logements, créer des villes nouvelles avec la production à terme de 200.000 unités de logement s'étendant sur une superficie de 5 000 ha et devant accueillir un million d'habitants et, en fin, expérimenter de nouveaux modes de gouvernance fondés sur le partenariat public-privé.

M. Benabdallah a, toutefois, cité plusieurs contraintes, dont l'épuisement des réserves foncières publiques et les difficultés à mobiliser les terrains, en raison de la complexité des statuts fonciers et de la spéculation foncière, la persistance des différentes formes d'habitat insalubre, la difficulté de rendre tous les citoyens propriétaires, l'absence d'approche intégrée et le dysfonctionnement dans les mécanismes de contrôle.

En dépit de ces contraintes, note-t-il, plusieurs perspectives s'offrent à la planification territoriale et à la fourniture des services de base pour tous. En témoigne la nouvelle Constitution qui garantit à chaque citoyen le droit à un logement digne, la création d'un Fonds de mise à niveau social et d'un Fonds de solidarité entre régions, outre la création d'un département chargé de la politique de la ville pour promouvoir des villes inclusives, solidaires, productives et durables.

En atteste aussi l'élaboration d'un nouveau Code de l'urbanisme visant à promouvoir un urbanisme souple, préventif et participatif, la création de nouveaux pôles urbains pour augmenter la capacité d'accueil des villes et la promotion d'un urbanisme durable et respectueux de l'environnement, à la faveur de la Charte nationale sur l'environnement et du Code sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

Le ministre a aussi évoqué la régionalisation avancée qui vise à promouvoir la décentralisation des politiques publiques sociales pour mieux répondre aux besoins des populations et confier le pouvoir de décisions aux communautés de base.

Le Maroc est représenté à la conférence de l'AMCHUD par une importante délégation conduite par M. Nabil Benabdallah. La délégation comprend également MM. Abdelghani Abouhani, directeur général de l'Urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire, Abdelilah Benryane, ambassadeur du Maroc à Nairobi, Adib Alaoui, Conseiller du ministre, Moncyf Fadili, Représentant de l'ONU-Habitat au Maroc, Abdellah Ben Mellouk, chargé de la coopération multilatérale au ministère des Affaires étrangères et de la coopération et Mohammed Tayeb Zeghari, directeur du pôle Ingénierie et développement social à Al-Omrane.

MAPF